



Nombre de membres en exercice : 8	Séance du mardi 09 avril 2019
Présents : 7	L'an deux mille dix-neuf et le neuf avril à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 05 avril 2019, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Votants : 8	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Marie-Thérèse LESTAGE, Mayder MARAN, Jérôme PANCHE, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO Représentés : Michel POSSAMAÏ Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que Michel POSSAMAÏ a donné procuration à Mayder MARAN.

Finances publiques

Vote du compte de gestion 2018 - DE 2019 004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LAMOUREUX Pierre Didier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Vote du compte administratif 2018 - DE 2019 005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TROLLIET Jérôme,
Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par LAMOUREUX Pierre Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		41 512.17		111 936.22		153 448.39
Opérations exercice	105 752.82	43 991.11	276 043.96	330 632.26	381 796.78	374 623.37
Total	105 752.82	85 503.28	276 043.96	442 568.48	381 796.78	528 071.76
Résultat de clôture	20 249.54			166 524.52		146 274.98
Restes à réaliser						
Total cumulé	20 249.54			166 524.52		146 274.98
Résultat définitif	20 249.54			166 524.52		146 274.98

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Affectation du résultat de fonctionnement - DE 2019 006

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 166 524.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	111 936.22
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	113 921.73
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	54 588.30
Résultat cumulé au 31/12/2018	166 524.52
A. EXCEDENT AU 31/12/2018	166 524.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	20 249.54
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	146 274.98
B. DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présentation du budget primitif 2019

La commission des finances présente le budget ainsi que quelques propositions d'investissement en adéquation avec les projets communaux en cours ou à venir.

Vote du budget primitif 2019 - DE 2019 007

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Gornac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Gornac pour l'année 2019 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 715 987.36 Euros

En dépenses à la somme de : 715 987.36 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	74 855.13€
012	Charges de personnel et frais assimilés	119 213.13€
65	Autres charges de gestion courante	110 363.15€
66	Charges financières	14 771.51€
023	Virement à la section d'investissement	160 004.03€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		479 206.95€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	804.08€
70	Produits des services, du domaine, vente	15 990.00€
73	Impôts et taxes	204 769.00€
74	Dotations et participations	67 243.00€
75	Autres produits de gestion courante	44 115.89€
76	Produits financiers	10.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	146 274.98€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		479 206.95€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	9 040.00€
opération n° 112		135 000.00€
opération n°115		2 400.00€
opération n°117		2 900.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	66 413.47€
041	Opérations patrimoniales	777.40€
001	Solde d'exécution section d'investissement	20 249.54€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		236 780.41€

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	33 149.44€
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 849.54€
021	Virement de la section de fonctionnement	160 004.03€
041	Opérations patrimoniales	777.40€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		236 780.41€

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses

Compteur Linky

Jérôme TROLLIET demande des compléments d'informations sur les compteurs linky. Il indique que bons nombres d'informations sont inquiétantes. A Gornac, les compteurs Linky devraient être installés en 2019.

Stockage de matériel du comité des fêtes

Frédéric ARROYO, conseiller municipal et président du comité des fêtes, précise quelques éléments suite à la réunion des associations du 23 mars 2019.

Le garage communal situé derrière l'école est actuellement utilisé pour du stockage de matériel pour le comité des fêtes. Ce garage pourrait être utilisé comme atelier par le clubaéromodélisme si le matériel du comité des fêtes pouvait être stocké ailleurs.

Monsieur le Maire indique que l'atelier qui serait hébergé dans le garage derrière l'école

pourrait constituer un fablab, ce « laboratoire de fabrication » constituerait un atelier mettant à la disposition du public des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur. Ce projet serait lié à celui du tiers-lieu.

Le bâtiment communal en face du nouveau cimetière pourrait accueillir le stock du comité des fêtes.

Les associations ont prévues de se réunir à nouveau autour d'un repas.

Organisation du lundi de Pâques

Le conseil municipal œuvre pour le bon déroulement de cette journée organisée pour les habitants. Il est rappelé que cette journée est ouverte à tous. Les membres présents coordonnent la logistique et l'approvisionnement, notamment pour le verre de l'amitié offert aux participants.

Logements communaux - loyer impayé

Au vu de l'état des loyers impayés, le conseil municipal souhaite entreprendre des procédures d'expulsion à l'encontre des locataires, notamment ceux qui ne payent plus leur loyer depuis plus de 6 mois.

Gendarmerie

Maité LESTAGE s'est rendue à une réunion d'information pour l'organisation. La gendarmerie de Sauveterre de Guyenne n'est plus rattachée avec celle de Targon. Désormais, le secteur qui concerne Gornac est composé du regroupement Pellegrue - Monségur - Sauveterre de Guyenne. Les gardes seront organisées depuis une de ces trois brigades, suivant un planning. Maité LESTAGE précise qu'il y a 25 minutes de trajet pour un déplacement Pellegrue - Gornac et qu'il en est de même pour Monségur - Gornac.

Les services de la Gendarmerie demandent aux élus et habitants de signaler tout incident pouvant relever de leurs compétences. Un article paraîtra dans l'Echo en ce sens.

La prochaine réunion aura lieu le 21 mai 2019 à 20h45 à la Mairie de Gornac.

La séance levée à minuit.

LAMOUREUX Pierre Didier	
LESTAGE Marie-Thérèse	
MARAN Mayder	
PANCHE Jérôme	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	